Envoyé en préfecture le 03/07/2023
Reçu en préfecture le 03/07/2023
Publié le
ID : 027-242700607-20230628-2023_0163-DE

PAYS DU NEUBOURG
COMMUNAUTE DE COMMUNES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 28 juin 2023
Extrait des délibérations n°16

Date de convocation : le 21 juin 2023. Date d'affichage : le 21 juin 2023

Les membres du conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis le 28 juin 2023 à 20 h, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LEGENDRE – Président -, salle polyvalente de TOURVILLE-LA-CAMPAGNE.
➢ Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme HENON – Maire de SAINTE-OPPORTUNE-DU-BOSC.

Membres en exercice : 56 Présents : 46 Pouvoir (s) : 2
Toutes les communes étaient représentées sauf : BROSVILLE – CANAPPEVILLE – LE BOSC-DU-THEIL – LE TILLEUL-LAMBERT – SAINT MESLIN-DU-BOSC.

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
BACQUEPUIS	HUREL William	*BRIZARD Marie-Odile - Excusée*
BERENGEVILLE-LA-CAMPAGNE	LHERMEROULT Patrick	ROCREE Roselyne
BERNIENVILLE	DUCLOS Christian	*CHECA Marie-France*
BROSVILLE	*ROMET Marc - Excusé*	*LECOMTE Béatrice – Excusée*
CANAPPEVILLE	*DUVAL Laurence – Excusée –* POUVOIR : Martine SAINT LAURENT- HOUETTEVILLE	*SERGENT Agnès - Excusée*
CESSEVILLE	DEBUS Alain	*POISSON Virginie*
CRESTOT	LOUIS Christine	*PATTEY Philippe*
CRIQUEBEUF-LA-CAMPAGNE	MARIE Michèle	*DAUTRESME Thierry*
CROSVILLE-LA-VIEILLE	CARPENTIER Pascal	*GRILLE Aline*
DAUBEUF-LA-CAMPAGNE	BUSSIERE Laurance	*BUISSON Sébastien - Excusé*
ECAUVILLE	MAILLARD Françoise	*PLESSIS Elisabeth - Excusée*
ECQUETOT	LONCKE Didier	*RICHARD Didier*
EMANVILLE	DULUT Thierry	*DUMONT Françoise - Absente*
EPEGARD	DEMARE Pascal	*PAYAN Jean-François*
EPREVILLE-PRES-LE-NEUBOURG	ELIOT Patrick	*BRIOSNE Maurice*
FEUGUEROLLES	VALIGNAT Jean-Paul	*BOISRENOULT André*
FOUQUEVILLE	LEMOINE Didier	*SOENEN Bruno - Excusé*
GRAVERON-SEMERVILLE	CARRERE GODEBOUT Claire	*LAWANI Nicolas - Excusé*
HECTOMARE	PLOYART François	*DUGORD Jean-Pierre - Excusé*
HONDOUVILLE	PARIS Jean-Charles FUENTES Evelyne	
HOUETTEVILLE	SAINT LAURENT Martine	*LEGRAND Catherine - Excusée*
IVILLE	LEGENDRE Jean-Paul	*MAUGUY Jean-Luc - Excusé*
LA HAYE-DU-THEIL	COUCHAUX Alain	*PORTE Michel - Excusé*
LA PYLE	*PILETTE Gérard - Excusé*	ROUSSIAU Yann
LE BOSC-DU-THEIL	*VALLEE Laurent - Excusé* *RECULARD Sandrine - Excusée* *BERTHELIN Giovanni - Excusé*	
LE NEUBOURG	VAUQUELIN Isabelle – BRONNAZ Francis - CHEUX Arnaud CHEVALIER Marie-Noëlle – DAVOUST Francis – LE MERRER Anita – LEROY Hélène - ONFRAY Didier. *DETAILLE Edouard – Excusé :* POUVOIR Francis BRONNAZ *LEVAVASSEUR Katiana – Excusée* *LOPEZ Brigitte – Excusée*	
LE TILLEUL-LAMBERT	*GAVARD-GONGALLUD Jean-François - Excusé*	*LEMARCHAND Fabien - Excusé*
LE TREMBLAY-OMONVILLE	LEFEBVRE Jean-François	*MOULIN Martial - Excusé*
LE TRONCQ	SAMSON Catherine	*LECOUTEUX Laëtitia*
MARBEUF	CARPENTIER Bertrand	*GAILLARD Thomas*
QUITTEBEUF	HENNART Benoît	*GARREAUD Virginie – Excusée*
ST AUBIN-D'ECROSVILLE	DEPARIS Christiane	*ORONA Thierry*
ST MESLIN-DU-BOSC	*BONNEAU Christian - Absent*	*JOUEN Eric - Absent*
STE COLOMBE-LA-COMMANDERIE	BUYZE Jacky LARGESSE Jacky	
STE OPPORTUNE-DU-BOSC	HENON Jérôme	*MORISSET Maryse – Excusée*
TOURNEDOS-BOIS-HUBERT	WALLART Roger	*CAUCHOIS Isabelle*
TOURVILLE-LA-CAMPAGNE	BOURGAULT Hugues FOSSE Patricia	
VENON	PICARD Philippe	*CHOMONT Hélène - Excusée*
VILLETTES	RAIMBOURG Guy	*ROBACHE Arlette*
VILLEZ-SUR-LE-NEUBOURG	PLESSIS Gérard	*BRIANT William - Excusé*
VITOT	LELARGE Joël	*LEBOURG Yann - Excusé*

Formant la majorité des Membres en exercice

Date de publication : 03 JUIL. 2023

Envoyé en préfecture le 03/07/2023
Reçu en préfecture le 03/07/2023
Publié le
ID : 027-242700607-20230628-2023_0163-DE

PAYS DU NEUBOURG
COMMUNAUTE DE COMMUNES
Extrait des délibérations n°16

COMPETENCE SOLIDARITES
Objet : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens du service d'aide à domicile – Avenant

Depuis 2018, le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) s'est engagé dans une nouvelle démarche de contractualisation avec le Département de l'Eure via le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) qui fixe notamment la compensation départementale allouée annuellement à la collectivité.

Cette compensation est calculée suivant l'activité du service mais également au regard du tarif plancher fixé par la loi de financement de la sécurité sociale.

Aussi, conformément à la loi n°2022-1616 du 23 décembre 2022 relative au financement de la sécurité sociale, le gouvernement s'est engagé à relever le tarif des services d'aide et d'accompagnement à domicile de 22 à 23 euros par heure d'intervention à compter du 1er janvier 2023.

A cet effet, il convient de procéder à la passation d'un avenant au Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens afin d'actualiser la grille financière ci-après annexée.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le président à signer cet avenant et l'ensemble des pièces nécessaires à l'instruction de ce dossier.

Vu les statuts de la communauté de communes du pays du Neubourg,
Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L313-11 et L314-1,
Vu la loi n°2022-1616 du 23 décembre 2022 relative au financement de la sécurité sociale,
Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens et ses avenants,
Vu l'avis favorable des membres de la commission Solidarités consultés par mail,
Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 12 juin 2023,
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu l'exposé de la vice-présidente, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :
- d'approuver le rapport de présentation,
- d'approuver la revalorisation de la dotation prévisionnelle du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens avec le Département,
- de signer l'avenant (cf. annexe) au présent Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens,
- d'autoriser le Président à signer l'avenant (cf. pièce annexe) au Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens avec le département de l'Eure, tel que présenté ci-dessus, ainsi que l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance
Jérôme HENON

Le Président,
Jean-Paul LEGENDRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU NEUBOURG

Date de publication : 03 JUIL. 2023